FIDA
Investir dans les populations rurales

Foire aux questions: le remplacement du LIBOR et ses conséquences pour le FIDA

Table des matières

I. Informations générales sur le remplacement du LIBOR 4

1. Pourquoi et quand le LIBOR cessera-t-il d'être utilisé? 4
2. Quel taux de référence remplacera le LIBOR en USD? 5
3. Où et quand le nouveau taux de référence sera-t-il publié? 5
4. Pourquoi le SOFR a-t-il été choisi pour remplacer le LIBOR? 5
5. En quoi l'abandon du LIBOR en USD concerne-t-il les emprunteurs? 6

II. Aspects techniques du SOFR 6

6. Quelle est la différence entre le LIBOR en USD et le SOFR? 6
7. Le SOFR étant un taux au jour le jour, comment peut-on l'utiliser pour déterminer le montant des intérêts pour une période plus longue, par exemple six mois? 7
8. Existe-t-il un taux SOFR prospectif, semblable au LIBOR en USD? 7
9. Le FIDA se dotera-t-il également d'un taux SOFR à moyen ou à long terme, qui pourrait être un taux prospectif? Choisira-t-il de le substituer au SOFR composé au jour le jour si d'autres institutions de financement du développement en prennent l'initiative? 7

III. Calendrier et effets de la transition sur les tarifs des prêts du FIDA 8

10. Quels types de prêts sont concernés par le remplacement du LIBOR? 8
11. Quelles sont les étapes de la transition vers le SOFR au FIDA? 8
12. Les prêts ordinaires existants du FIDA seront-ils soumis à un nouveau barème de tarification? 8
13. Quels seront les éléments de tarification des prêts ordinaires du FIDA après l'abandon du LIBOR? 9
14. Le tarif tout compris en USD sera-t-il plus élevé? 11
15. Le tarif tout compris en EUR sera-t-il plus élevé? 11

IV. Aspects juridiques 11

16. Les accords de prêt devront-ils être modifiés? 11
17. Les emprunteurs auront-ils la possibilité de se retirer en raison de la transition du LIBOR au SOFR? 11

V. Facturation 12

18. Le cycle de facturation va-t-il changer? 12
19. La date de facturation sera-t-elle modifiée? 12
20. Le relevé de compte sera-t-il modifié? 12
21. Quel sera le montant des intérêts courus pour les jours non ouvrables et comment cela sera-t-il représenté dans le relevé de compte? 12
22. S'agissant des emprunts souverains, le FIDA accorde actuellement 30 jours pour le règlement des factures. Ce délai sera-t-il maintenu? 12

23. Quand les emprunteurs connaîtront-ils le montant des intérêts pour une période donnée? 12

VI. Communication 12

24. Dans quelle mesure les informations sur les taux d'intérêt publiées par le FIDA seront-elles modifiées? 12

Foire aux questions: le remplacement du LIBOR et ses conséquences pour le FIDA

I. Informations générales sur le remplacement du LIBOR

1. Pourquoi et quand le LIBOR cessera-t-il d'être utilisé?

Le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) est un taux d'intérêt de référence géré par l'Intercontinental Exchange Benchmark Administration. Il s'agit du taux de référence le plus utilisé; souvent mentionné dans les documents relatifs aux prêts, aux obligations et aux produits dérivés, il sert à calculer le paiement des intérêts de ces produits.

L'intégrité du LIBOR a été remise en question en 2008, lorsque plusieurs banques participant à son calcul ont été accusées de s'entendre dans le but de manipuler le taux.

En 2014, le Conseil de stabilité financière a publié un rapport expliquant que les taux de référence tels que le LIBOR devaient être fondés sur des transactions réelles dans toute la mesure possible. Certaines modifications ont donc été apportées à la méthode de calcul du LIBOR, conformément à cette recommandation. Cependant, de moins en moins de banques se prêtant les unes aux autres sans garantie, le LIBOR est souvent calculé en se référant au jugement expert du panel de banques (c'est-à-dire leurestimation de ce qu'il leur en coûterait d'emprunter à d'autres banques).

En juillet 2017, la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni, organisme responsable de la réglementation du LIBOR, a annoncé que, malgré les efforts déployés pour fonder plus fermement le LIBOR sur les transactions, le marché sous-jacent que le LIBOR cherchait à mesurer (les prêts interbancaires non garantis) n'était plus assez actif. Par conséquent, alors que les banques membres du panel avaient accepté de continuer à souscrire au LIBOR jusqu'à la fin de 2021, après cette date, la Financial Conduct Authority ne les obligera plus à le faire. En résumé:

- tous les taux LIBOR en livre sterling (GBP), en euro (EUR), en franc suisse (CHF) et en yen (JPY), ainsi que les taux LIBOR en dollar des États-Unis (USD) à une semaine et à deux mois, cesseront immédiatement d'être utilisés après leur publication le 31 décembre 2021;
- tous les taux LIBOR en USD restants, y compris le LIBOR en USD à six mois, qui sert de taux de référence du marché pour les prêts du FIDA, cesseront immédiatement d'être utilisés après leur publication le 30 juin 2023.

L'annonce de la Financial Conduct Authority a marqué le début de l'abandon progressif du LIBOR. Depuis 2017, les organismes responsables de la réglementation exhortent les acteurs du marché mondial à planifier l'abandon du LIBOR d'ici à la fin de 2021 et les encouragent à passer à des taux alternatifs sans risque.

Malgré la prolongation de la publication de certains taux LIBOR en USD jusqu'au 30 juin 2023, les organismes américain et britannique responsables de la réglementation continuent de recommander de ne pas utiliser le LIBOR pour les nouveaux contrats conclus après 2021, sauf dans de rares cas.

Une exception très importante concerne le taux interbancaire offert en euro (EURIBOR), qui a fait l'objet de réformes et qui, pour le moment, devrait encore servir de taux de référence. On ignore encore si l'EURIBOR sera remplacé par un taux sans risque à l'avenir.

Des taux de référence alternatifs ont été recensés pour remplacer tous les taux LIBOR en USD, en EUR, en GBP, en JPY et en CHF, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
Aperçu des nouveaux taux de référence alternatifs au regard des taux de référence en vigueur

Pays	Monnaie	Taux de référence en vigueur	Taux de référence alternatif	Administrateur	Fondé sur des transactions?	Type de transition
	USD	LIBOR en USD	SOFR (taux de financement au jour le jour garanti)	Banque fédérale de réserve de New York	Oui	Remplacement d'ici à décembre 2021 des taux de référence à une semaine et à deux mois Remplacement d'ici à juin 2023 de tous les autres taux de référence
	EUR	EONIA (taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour)	€STR (taux d'intérêt à court terme pour l'EUR)	Banque centrale européenne	Oui	Remplacement d'ici à 2021
		EURIBOR	EURIBOR, calculé selon une nouvelle méthode hybride	European Money Markets Institute	En partie	Modification
	GBP	LIBOR en GBP	SONIA (taux moyen au jour le jour pour la GBP)	Banque d'Angleterre	Oui	Remplacement d'ici à 2021
	JPY	LIBOR en JPY	TONAR (taux moyen au jour le jour à Tokyo)	Banque du Japon	Oui	Remplacement d'ici à 2021
	CHF	LIBOR en CHF	SARON (taux moyen au jour le jour pour le CHF)	Société SIX Financial Information AG	Oui	Remplacement d'ici à 2021

2. Quel taux de référence remplacera le LIBOR en USD?

En 2017, l'Alternative Reference Rates Committee (ARRC) a sélectionné le taux de financement au jour le jour garanti (SOFR) pour remplacer le LIBOR en USD.

Il s'agit d'un taux d'intérêt garanti à un jour, dont le calcul est fondé sur les coûts réels des transactions sur le marché des pensions livrées au jour le jour.

3. Où et quand le nouveau taux de référence sera-t-il publié?

Le SOFR étant un taux de référence au jour le jour, la Banque fédérale de réserve de New York publie chaque jour ouvrable le SOFR du jour ouvrable précédent sur son site Web, à environ 8 heures (heure de l'Est). Les données sont disponibles à l'adresse https://www.newyorkfed.org/markets/reference-rates/sofr.

4. Pourquoi le SOFR a-t-il été choisi pour remplacer le LIBOR?

Le SOFR répond aux exigences suivantes en matière de réglementation des taux de référence internationaux:

i) Qualité du taux de référence: le SOFR est très liquide et porte sur des volumes importants, en plus d'être très résilient.

ii) Qualité méthodologique: le SOFR est transparent et les données sont toujours disponibles.

iii) Responsabilité et gouvernance: le SOFR repose sur des processus et des structures de gouvernance conformes aux principes de l'Organisation internationale des commissions de valeurs. Il est fourni par la Banque fédérale de réserve de New York en tant que bien public.

5. En quoi l'abandon du LIBOR en USD concerne-t-il les emprunteurs?

L'abandon du LIBOR en USD touchera tous les acteurs du marché, notamment le FIDA et ses emprunteurs, tant sur le plan opérationnel que financier.

Depuis l'annonce de la suppression du LIBOR en USD, les institutions ayant des produits financiers indexés sur ce taux doivent se préparer à passer à un taux de référence alternatif.

Même si les accords de prêt renvoient au taux d'intérêt de référence établi par le FIDA de façon générale, le Fonds utilise le LIBOR en USD à six mois pour les prêts ordinaires libellés en USD. Les intérêts facturés aux emprunteurs sont fondés sur ce taux de référence, plus une marge variable ou fixe (y compris une prime d'échéance). À la suite de l'abandon du LIBOR en USD à six mois, le FIDA utilisera comme nouveau taux de référence le SOFR composé au jour le jour.

II. Aspects techniques du SOFR

6. Quelle est la différence entre le LIBOR en USD et le SOFR?

Le SOFR et le LIBOR en USD reflètent tous deux les coûts d'emprunt à court terme, mais il existe des différences importantes. Tout d'abord, le SOFR repose entièrement sur des données de transactions, alors que le LIBOR en USD est en partie fondé sur des données de marché issues de jugements experts.

Deuxièmement, le SOFR n'est jusqu'à présent disponible qu'en tant que taux au jour le jour (c'est-à-dire un taux assorti d'une échéance à un jour), alors que le LIBOR en USD offre des taux prospectifs variables assortis d'échéances allant d'un jour à un an.

Troisièmement, alors que le LIBOR en USD est un taux prospectif, connu au début de la période durant laquelle le taux d'intérêt s'applique, le SOFR est un taux rétrospectif qui n'est connu qu'à la fin de la période en question. Plus précisément, la Banque fédérale de réserve de New York publie chaque jour ouvrable le SOFR du jour ouvrable précédent sur son site Web, à environ 8 heures (heure de l'Est).

Enfin, le LIBOR en USD comporte une composante de risque de crédit, car il représente pour une banque un coût d'emprunt non garanti. En revanche, le SOFR est un taux sans risque, parce qu'il repose sur des transactions interbancaires et qu'il est garanti par des opérations de financement elles-mêmes garanties par des bons du Trésor des États-Unis. La figure 1 montre les différences entre le LIBOR en USD et le SOFR.

Figure 1
Abandon du LIBOR – les différences entre le LIBOR en USD et le SOFR

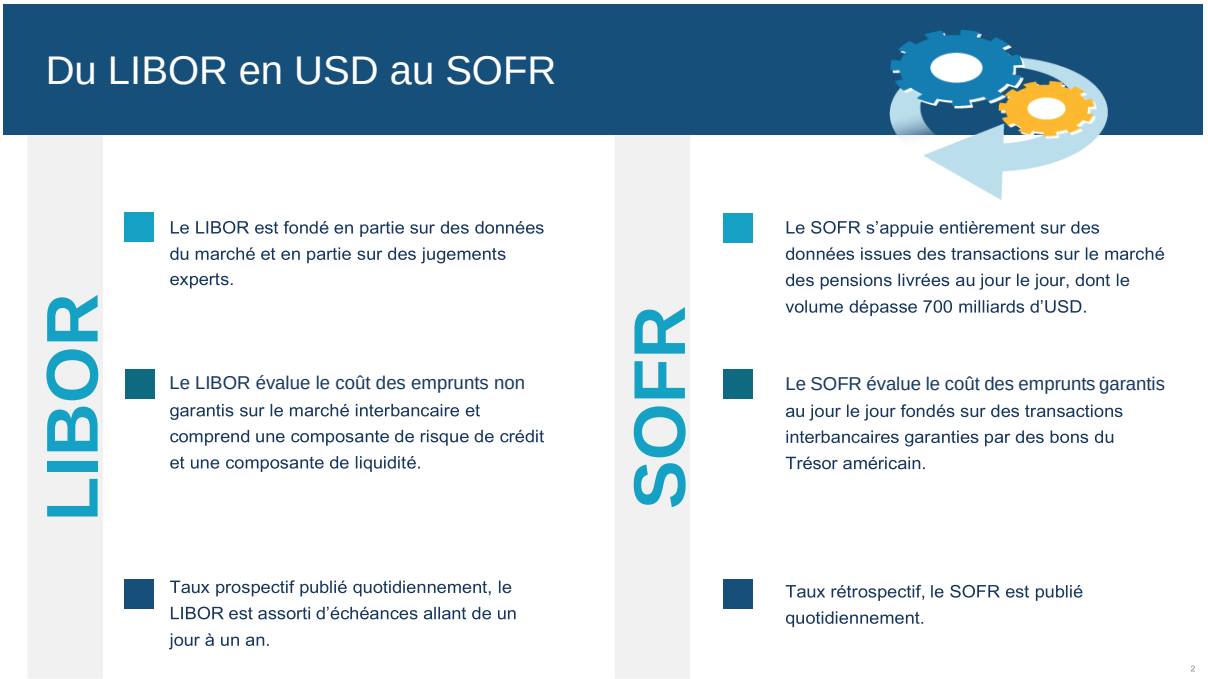

7. Le SOFR étant un taux au jour le jour, comment peut-on l'utiliser pour déterminer le montant des intérêts pour une période plus longue, par exemple six mois?

Conformément à la pratique en vigueur sur le marché, le SOFR au jour le jour sera calculé quotidiennement, sur une base rétrospective. Cette méthode consiste à calculer les valeurs quotidiennes du taux au jour le jour tout au long de la période écoulée correspondante.

Comme le SOFR est rétrospectif, il n'est pas possible de connaître le taux d'intérêt applicable au début de la période en question.

8. Existe-t-il un taux à terme SOFR prospectif, semblable au LIBOR en USD?

Un taux à terme est un taux d'intérêt applicable sur un horizon de temps plus long, par exemple un mois ou six mois. Le LIBOR à six mois est un taux à terme, tandis que le SOFR est un taux à très court terme, composé au jour le jour. L'utilisation d'un taux SOFR à moyen ou à long terme sur le marché en est encore à ses débuts. Le FIDA continuera de suivre les dernières évolutions du marché et tiendra ses emprunteurs informés.

9. Le FIDA se dotera-t-il également d'un taux SOFR à moyen ou à long terme, qui pourrait être un taux prospectif? Choisira-t-il de le substituer au SOFR composé au jour le jour si d'autres institutions de financement du développement en prennent l'initiative?

Actuellement, le FIDA ne prévoit d'offrir que des produits indexés sur le SOFR composé au jour le jour, et n'entend pas émettre des produits indexés sur un SOFR à terme.

S'il existe une demande de la part des emprunteurs du FIDA et que les conditions sont bien définies, le Fonds pourrait envisager d'offrir des prêts indexés sur un taux SOFR à terme.

III. Calendrier et effets de la transition sur les tarifs des prêts du FIDA

10. Quels types de prêts sont concernés par le remplacement du LIBOR?

Seuls les prêts ordinaires du FIDA libellés en USD et en DTS sont concernés par le remplacement du LIBOR. Les prêts ordinaires libellés en EUR ne sont pas visés.

Les prêts octroyés à des conditions mixtes, particulièrement concessionnelles et extrêmement concessionnelles ne sont pas non plus concernés.

11. Quelles sont les étapes de la transition vers le SOFR au FIDA?

À partir du 1er avril 2022, un nouveau taux de référence du marché sera appliqué à tous les prêts ordinaires nouveaux ou existants libellés en USD et en DTS et assortis d'une marge variable ou fixe. En effet, le FIDA commencera à utiliser le SOFR composé au jour le jour pour les prêts libellés en USD et en DTS, au lieu du LIBOR à six mois en USD et en DTS.

12. Les prêts ordinaires existants du FIDA seront-ils soumis à un nouveau barème de tarification?

Le barème de tarification actuel pour les prêts ordinaires sera maintenu.

Le FIDA continuera d'appliquer certaines composantes de prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), notamment la marge de financement et la marge contractuelle.

Concernant les prêts ordinaires approuvés avant le 1er janvier 2019, le FIDA continuera d'appliquer la prime d'échéance de la BIRD et de procéder à des ajustements des échéances moyennes de 18 à 20 ans pour les pays de la catégorie A, conformément à la pratique en vigueur.

S'agissant des prêts approuvés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021, le FIDA continuera d'appliquer la prime d'échéance de la BIRD, sa méthode de différenciation par catégorie de pays (A, B, C et D) et ses tranches d'échéance moyenne de 8 à 20 ans, conformément à la pratique actuelle.

Concernant les prêts ordinaires approuvés après le 1er janvier 2019, le FIDA établira sa propre prime d'échéance fondée sur ses nouvelles catégories de pays. Cette prime s'appliquera à partir du 1er janvier 2022, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'aval du Conseil des gouverneurs en février 2022. Cet aspect est indépendant de l'abandon du LIBOR.

Figure 2
Éléments de tarification des prêts – exemple de prêts ordinaires à marge variable libellés en USD, approuvés à partir du 1er avril 2022

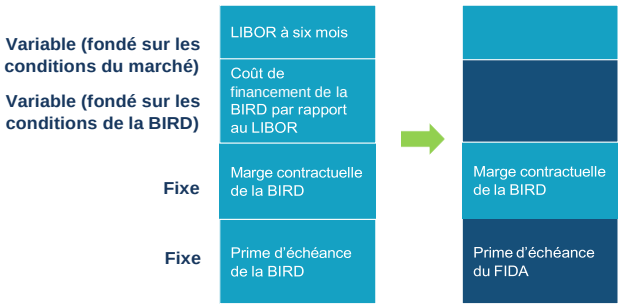

13. Quels seront les éléments de tarification des prêts ordinaires du FIDA après l'abandon du LIBOR?

(Voir l'annexe I pour un aperçu détaillé de tous les éléments de tarification.)

i) Prêts ordinaires à marge variable libellés en USD, approuvés avant 2019

Le LIBOR en USD à six mois sera remplacé par le SOFR. Tous les éléments de tarification resteront inchangés.

ii) Prêts ordinaires à marge variable libellés en USD, approuvés entre janvier 2019 et décembre 2021

Le LIBOR en USD à six mois sera remplacé par le SOFR. Tous les éléments de tarification resteront inchangés.

iii) Prêts ordinaires à marge variable libellés en USD, approuvés à partir de janvier 2022

Le LIBOR en USD à six mois sera remplacé par le SOFR et, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'aval du Conseil des gouverneurs en février 2022, les catégories de pays et la prime d'échéance de la BIRD seront remplacées par les catégories de pays et la prime d'échéance du FIDA.

iv) Prêts ordinaires à marge fixe libellés en USD, approuvés avant janvier 2019

Dans le portefeuille de prêts du FIDA, aucun prêt ordinaire à marge fixe libellé en USD n'a été approuvé avant janvier 2019.

v) Prêts ordinaires à marge fixe libellés en USD, approuvés entre janvier 2019 et décembre 2021

Pour les prêts existants à marge fixe, le LIBOR en USD à six mois sera remplacé par le SOFR, majoré de la marge d'ajustement recommandée par l'ARRC, d'une valeur de 0,42826%[1]. Tous les éléments de tarification resteront inchangés.

[1] Voir https://www.newyorkfed.org/medialibrary/Microsites/arrc/files/2021/arrc-supplemental-hardwired-recommendation.

vi) Prêts ordinaires à marge fixe libellés en USD, approuvés à partir de janvier 2022

Ce produit sera suspendu sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'aval du Conseil des gouverneurs en février 2022.

vii) Prêts ordinaires à marge variable libellés en EUR, approuvés avant janvier 2019

La tarification des prêts ordinaires du FIDA libellés en EUR est déterminée sur la base de l'EURIBOR à six mois, qui est maintenu. Le FIDA retiendra le coût de financement en EUR de la BIRD, qui est actuellement inférieur au coût de financement en USD: cet écart peut entraîner une fluctuation initiale du taux des prêts en EUR en janvier 2022 (c'est-à-dire une baisse du taux d'intérêt appliqué aux prêts libellés en EUR). Tous leséléments de tarification resteront inchangés.

viii) Prêts ordinaires à marge variable libellés en EUR, approuvés entre janvier 2019 et décembre 2021

La tarification des prêts ordinaires du FIDA libellés en EUR est déterminée sur la base de l'EURIBOR à six mois, qui est maintenu. Le FIDA retiendra le coût de financement en EUR de la BIRD, qui est actuellement inférieur au coût de financement en USD: cet écart peut entraîner une fluctuation initiale du taux des prêts en EUR en janvier 2022 (c'est-à-dire une baisse du taux d'intérêt appliqué aux prêts libellés en EUR). Tous leséléments de tarification resteront inchangés.

ix) Prêts ordinaires à marge variable libellés en EUR, approuvés à partir de janvier 2022

La tarification des prêts ordinaires du FIDA libellés en EUR est déterminée sur la base de l'EURIBOR à six mois, qui est maintenu. Le FIDA continuera de prendre en compte le coût de financement de la BIRD par rapport à l'EURIBOR à six mois. Le coût de financement en EUR de la BIRD est actuellement inférieur au coût de financement enUSD, ce qui peut entraîner une fluctuation initiale du taux des prêts en EUR en janvier 2022 (c'est-à-dire une diminution du taux d'intérêt appliqué aux prêts libellés enEUR). Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'aval du Conseil des gouverneurs en février 2022, les catégories de pays et la prime d'échéance de la BIRD seront remplacées par les catégories de pays et la prime d'échéance du FIDA.

x) Prêts ordinaires à marge fixe libellés en EUR, approuvés avant janvier 2019

Le FIDA n'a pas approuvé de prêts à marge fixe libellés en EUR avant janvier 2019.

xi) Prêts ordinaires à marge fixe libellés en EUR, approuvés entre janvier 2019 et décembre 2021

La tarification des prêts ordinaires du FIDA libellés en EUR est déterminée sur la base de l'EURIBOR à six mois, qui est maintenu. Le FIDA continuera de prendre en compte le coût de financement de la BIRD par rapport à l'EURIBOR à six mois. Tous les élémentsde tarification resteront inchangés.

xii) Prêts ordinaires à marge fixe libellés en EUR, approuvés à partir de 2022

Ce produit sera suspendu sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'aval du Conseil des gouverneurs en février 2022.

xiii) Prêts ordinaires à marge variable libellés en DTS, approuvés avant 2019

Le taux de référence du marché restera un taux en DTS correspondant à la moyenne pondérée des taux de référence du marché pour les cinq monnaies du panier du DTS – USD, EUR, GBP, JPY et yuan (CNY). Une marge d'ajustement recommandée par l'ARRC

et l'Association internationale des swaps et dérivés sera appliquée aux taux de référence du marché pour l'USD, la GBP et le JPY, afin de tenir compte de l'abandon du LIBOR en USD, en GBP et en JPY[2]. Tous les éléments de tarification resteront inchangés.

xiv) Prêts ordinaires à marge variable libellés en DTS, approuvés entre janvier 2019 et décembre 2021

Aucun prêt libellé en DTS n'ayant été approuvé après le 1er janvier 2019, aucun effet n'est donc à prévoir.

xv) Prêts ordinaires à marge variable libellés en DTS, approuvés à partir de janvier 2022

Ce produit sera suspendu sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'aval du Conseil des gouverneurs en février 2022.

xvi) Prêts ordinaires à marge fixe libellés en DTS

Le FIDA n'a approuvé aucun prêt à marge fixe libellé en DTS. À partir du 1er janvier 2022, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration et de l'aval duConseil des gouverneurs en février 2022, l'offre de prêts ordinaires en DTS sera suspendue. Aucun effet n'est donc à prévoir.

14. Le tarif tout compris en USD sera-t-il plus élevé?

La tarification des prêts du FIDA est déterminée par le coût de financement de la BIRD et comprend un ajustement de la marge visant à rendre économiquement neutre le coût des prêts pour les emprunteurs après le passage au SOFR. Par conséquent, le taux d'intérêt global en USD ne devrait pas différer sensiblement du taux actuel.

15. Le tarif tout compris en EUR sera-t-il plus élevé?

La tarification des prêts du FIDA est déterminée par le coût de financement de la BIRD et comprend un ajustement de la marge visant à rendre économiquement neutre le coût des prêts pour les emprunteurs après le passage au SOFR. D'après des indicationsde la BIRD (voir question 13, points vii-ix), on s'attend à ce que le taux d'intérêt global en EUR soit inférieur au taux en USD.

IV. Aspects juridiques

16. Les accords de prêt devront-ils être modifiés?

Non. Étant donné que les accords de prêt du Fonds comportent un renvoi générique au « taux d'intérêt de référence établi par le FIDA », il n'est pas nécessaire de modifier les accords de prêt. Dans tous les cas, le FIDA informera à l'avance les emprunteurs de tout remplacement du taux de référence.

17. Les emprunteurs auront-ils la possibilité de se retirer en raison de la transition du LIBOR au SOFR?

Les politiques en vigueur concernant les remboursements accélérés et les remboursements anticipés volontaires continuent de s'appliquer. Aucun mécanisme spécifique de retrait ne sera mis en place en raison du seul passage au SOFR.

[2] Voir IBOR-Fallbacks-LIBOR-Cessation_Announcement_20210305.pdf (bbhub.io).

V. Facturation

18. Le cycle de facturation va-t-il changer?

Non, le cycle de facturation reste inchangé. Le FIDA continuera à facturer tous les six mois ex post. Il est en mesure de calculer correctement tous les taux SOFR composés au jour le jour et de facturer les intérêts de ses prêts sur la base de ces taux.

19. La date de facturation sera-t-elle modifiée?

Non, les dates de facturation ne changeront pas.

20. Le relevé de compte sera-t-il modifié?

Les relevés de compte resteront identiques. Comme précisé à la question 24 ci-dessous, concernant les relevés de compte émis après le 1er avril 2022 pour les prêts ordinaires, le FIDA ne communiquera plus le taux d'intérêt global au début de chaque trimestre en raison du passage au SOFR, qui est un taux ex post. En lieu et place, il fera connaître la marge totale à appliquer au taux de référence du marché par monnaie pour chaque type de prêt ordinaire et la publiera sur son site Web, à la section Conditions et produits financiers (ifad.org/fr). Veuillez consulter l'appendice pour un exemple de relevé de compte.

21. Quel sera le montant des intérêts courus pour les jours non ouvrables et comment cela sera-t-il représenté dans le relevé de compte?

Il n'y aura aucun changement dans les relevés de compte pour représenter les jours non ouvrables. Le taux d'intérêt appliqué les jours non ouvrables sera le taux disponible dans les systèmes du FIDA à ce moment-là, qui peut être fondé sur le SOFR du jour ouvrable précédent ou antérieur.

22. S'agissant des emprunts souverains, le FIDA accorde actuellement 30 jours pour le règlement des factures. Ce délai sera-t-il maintenu?

Oui, le délai de 30 jours pour le règlement des factures reste valable.

23. Quand les emprunteurs connaîtront-ils le montant des intérêts pour une période donnée?

Les emprunteurs connaîtront le montant des intérêts à la fin de la période de facturation, conformément à la pratique actuelle.

VI. Communication

24. Dans quelle mesure les informations sur les taux d'intérêt publiées par le FIDA seront-elles modifiées?

Jusqu'au 31 mars 2022, le FIDA publiera sur son site Web le taux d'intérêt global pour les prêts ordinaires au début de chaque trimestre.

À partir du 1er avril 2022, il n'annoncera plus un taux d'intérêt global au début de chaque trimestre, car le SOFR est un taux ex post.

En lieu et place, la marge trimestrielle appliquée au SOFR composé au jour le jour, incluant i) le coût de financement, ii) la marge contractuelle et iii) les primes d'échéance au début de chaque trimestre, sera publiée sur le site Web du Fonds au début de chaque trimestre, à la section Conditions et produits financiers (ifad.org/fr).

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à

funding@ifad.org ou à

LT_FT@ifad.org.

Annexe I – Résumé des éléments de tarification des prêts du FIDA, avant et après la transition

	Prêts à marge variable libellés en USD (question 13, points i à iii)	
	Situation actuelle	**Situation future: à partir du 1er avril 2022**
Variable	LIBOR en USD à six mois	SOFR (composé au jour le jour)
Fixe	Marge contractuelle de la BIRD	Marge contractuelle de la BIRD
Variable	Coût réel de financement de la BIRD par rapport au LIBOR en USD à six mois	Coût réel de financement de la BIRD par rapport au SOFR
Fixe	Prêts approuvés avant le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD pour les pays de la catégorie A (tranche d'échéance moyenne de 18 à 20 ans) Prêts approuvés après le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD par catégorie de pays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans)	Prêts approuvés avant le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD pour les pays de la catégorie A (tranche d'échéance moyenne de 18 à 20 ans) Prêts approuvés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021: prime d'échéance de la BIRD par catégorie depays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans) Prêts approuvés après le 1er janvier 2022: **prime d'échéance du FIDA** par catégorie de pays (1, 2, 3 et 4) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans)

	Prêts à marge fixe libellés en USD (question 13, points iv à vi)	
	Situation actuelle	**Situation future: à partir du 1er avril 2022**
Variable	LIBOR en USD à six mois	SOFR (composé au jour le jour) + 42,8 points de base
Fixe	Marge contractuelle de la BIRD	Marge contractuelle de la BIRD
Fixe	Coût de financement de la BIRD **prévu** par rapport au LIBOR en USD à six mois	Coût de financement de la BIRD **prévu** par rapport au LIBOR en USD à six mois
Fixe	Prime de risque de marché de la BIRD	Prime de risque de marché de la BIRD
Fixe	Prime d'échéance de la BIRD par catégorie de pays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans)	Aucun prêt à marge fixe libellé en USD n'a été approuvé avant le 1er janvier 2019 Prêts approuvés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021: prime d'échéance de la BIRD par catégorie depays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans) Prêts approuvés après le 1er janvier 2022: **produit suspendu**

	Prêts à marge variable libellés en EUR (question 13, points vii à ix)	
	Situation actuelle	**Situation future**
Variable	EURIBOR à six mois	EURIBOR à six mois
Fixe	Marge contractuelle de la BIRD	Marge contractuelle de la BIRD
Variable	Coût réel de financement de la BIRD **par rapport au LIBOR en USD à six mois***	Coût réel de financement de la BIRD **par rapport à l'EURIBOR à six mois***
Fixe	Prêts approuvés avant le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD pour les pays de la catégorie A (tranche d'échéance moyenne de 18 à 20 ans) Prêts approuvés après le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD par catégorie de pays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans)	Prêts approuvés avant le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD pour les pays de la catégorie A (tranche d'échéance moyenne de 18 à 20 ans) Prêts approuvés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021: prime d'échéance de la BIRD par catégorie depays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans) Prêts approuvés après le 1er janvier 2022: **prime d'échéance du FIDA** par catégorie de pays (1, 2, 3 et 4) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans)

* Avant la transition, la BIRD appliquait également le coût de financement par rapport au LIBOR aux prêts libellés en EUR et en GBP, absorbant l'écart de taux. Après la transition, elle appliquera une marge de financement spécifique par rapport à l'EURIBOR.

	Prêts à marge fixe libellés en EUR (question 13, points x à xii)	
	Situation actuelle	**Situation future**
Variable	EURIBOR à six mois	EURIBOR à six mois
Fixe	Marge contractuelle de la BIRD	Marge contractuelle de la BIRD
Fixe	Coût de financement de la BIRD **prévu par rapport au LIBOR en USD à six mois***	Coût de financement de la BIRD **prévu par rapport à l'EURIBOR à six mois***
Fixe	Prime de risque de marché de la BIRD	Prime de risque de marché de la BIRD
Fixe	Prêts approuvés avant le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD pour les pays de la catégorie A (tranche d'échéance moyenne de 18 à 20 ans) Prêts approuvés après le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD par catégorie de pays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans)	Aucun prêt à marge fixe libellé en EUR n'a été approuvé avant le 1er janvier 2019 Prêts approuvés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021: prime d'échéance de la BIRD par catégorie depays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans) Prêts approuvés après le 1er janvier 2022: **produit suspendu**

* Avant la transition, la BIRD appliquait aussi le coût de financement par rapport au LIBOR aux prêts libellés en EUR et en GBP, absorbant l'écart de taux. Après la transition, elle appliquera une marge de financement spécifique par rapport à l'EURIBOR.

	Prêts à marge variable libellés en DTS (question 13, points xiii à xv)	
	Situation actuelle	**Situation future**
Variable	Taux IBOR à six mois exprimés en fonction de la pondération du DTS	Taux sans risque exprimé en fonction de la pondération du DTS pour l'USD, la GBP et le JPY, majoré de la marge d'ajustement recommandée par l'ARRC et l'Association internationale des swaps et dérivés; EURIBOR à six mois pour l'EUR; taux interbancaire offert à Shanghai (SHIBOR) à six mois pour le CNY
Fixe	Marge contractuelle de la BIRD	Marge contractuelle de la BIRD
Variable	Coût réel de financement de la BIRD par rapport au LIBOR en USD à six mois	Coût réel de financement de la BIRD par rapport aux taux à terme
Fixe	Prime d'échéance de la BIRD par catégorie de pays (A, B, C et D) et par tranche d'échéance moyenne (8 à 20 ans)	Prêts approuvés avant le 1er janvier 2019: prime d'échéance de la BIRD pour les pays de la catégorie A (tranche d'échéance moyenne de 18 à 20 ans) Prêts approuvés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021: aucun prêt libellé en DTS n'a été approuvéaprès le 1er janvier 2019 Prêts approuvés après le 1er janvier 2022: **produit supprimé**

Appendice

IFAD | FIDA

Investing in rural people

International Fund For Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44, Rome 00142, Italy
E-mail: FCD_Clientservices@ifad.org

IFAD Statement of Account

Borrower	:	Ministry of Finance, Country SAMPLE

Project Description	:	PROJECT MOCK
Country	:	REPUBLIC of SAMPLE
Loan Number	:	200000xxxxxx
Loan Amount	:	15 000 000.00 (SAMPLE)
Loan Denomination Currency	:	USD
Billing Date	:	01-DEC-2021
Loan Terms	:	ORDINARY TERMS USD Ordinary Variable Rate Loan (USD)
Payment Currency	:	USD
Total Payable	:	500 000.00 (SAMPLE)
Email Distribution	:	MsX@sample.com

Page 1 of 3

1 December 2021 9:01 AM

IFAD | FIDA
Investing in rural people

International Fund For Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44, Rome 00142, Italy
E-mail: FCD_Clientservices@ifad.org

IFAD Statement of Account

Repayment Details Amounts are expressed in Loan Denomination Currency-USD

Overdue Amounts

Component Name	Amount Due	Amount Settled	Net Due
Main Interest	50 000.00 (SAMPLE)	50 000.00 (SAMPLE)	.00
Total			.00

Current Due Amounts

Component Name	Amount Due	Amount Settled	Net Due
Principal	480 000.00	.00	480 000.00
Main Interest	20 000.00	.00	20 000.00
Total			500 000.00

TOTAL PAYABLE (Overdue Amounts + Current Due Amounts):	USD 500 000.00 (SAMPLE)

Principal Transactions in Current Period and Previous Period

S.No	Transaction Type	Value Date	Booking Date	Transaction Currency	Transaction Amount	Denomination Currency	Denomination Amount
Principal							
Closing Balance of Principal (Previous Period)							2 500 000.00
Transactions in Previous Period							
Opening Balance of Principal (Current Period)							2 500 000.00
Principal Transactions in Current Period							
	Disbursement	11-JUN-2021	15-JUN-2021	USD	500 000.00	USD	500 000.00
	Disbursement	30-SEP-2021	04-OCT-2021	USD	250 000.00	USD	250 000.00
Closing Balance of Principal							3 250 000.00

Spreads applicable for current billing period: please refer to https://www.ifad.org/en/financial-products-and-terms

IFAD | FIDA

Investing in rural people

International Fund For Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44, Rome 00142, Italy
E-mail: FCD_Clientservices@ifad.org

IFAD Statement of Account

Dear Sir / Madam,

Enclosed is a Statement of Account showing loan transactions, repayments of principal and or interest / service charges computed to the current billing date of 01-DEC-2021.

As per IFAD's billing procedures, IFAD allows the borrower 30 days from the Billing Due date within which to effect the repayment (repayment grace period). As such, please arrange for payment on or before 30-DEC-2021

DEPOSITORY BANK DETAILS	: Federal Reserve Bank of New York 33 Liberty Street New York, NY USA Federal Reserve Routing: FW
BIC	: XXX
IBAN	:
ACCOUNT NUMBER	: xxxxyyyy
REFERENCE ID	: 000xx000-200000xxxxxx-USD 01-DEC-2021

IMF Exchange Rates Available as of 01-DEC-2021 USD / USD	: 1 0

Repayment Currency	: USD

Current Period Charges	
Principal Repayments:	: 480 000.00
Interest/Service Charges	: 20 000.00
Adhoc Charges	: .00
Amounts due in current billing period	: 500 000.00

PRIOR PERIOD OVERDUE CHARGES	
Amounts remaining unsettled as at the due date of the last billing notice generation date	: .00

TOTAL PAYABLE	: USD 500 000.00

Payment received within the repayment grace period, being on or before the 30-DEC-2021 will ensure the exchange rate is guaranteed as per the billing statement and that no additional interest/service charges will be incurred.

Payments received after the repayment grace period, being after the 30-DEC-2021 will use the exchange rate available as at the value date of the payment; interest/service charges will be calculated from the billing due date to the value date of the repayment. Payments shall be deemed to be made as of the day on which the relevant financial institution credits the account of IFAD, or when all the necessary information is received from the Borrower to enable the Fund to correctly apply the Payment, whichever is the later.

Financial Controller's Division